



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 juillet 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur John Judd, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2017
201707-147 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juillet 2017 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juillet 2017

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) 12 juillet 2017

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

3.3 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Nomination de la conseillère madame Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2017 jusqu'au terme de son mandat
- 4.2 Adoption du nouveau logo du Centre récréatif Édouard-Rivet
- 4.3 Modification des délais de feux afin d'implanter les nouvelles Mesures Préférentielles pour Bus (MPB – feux chandelles) et l'ajout d'un panneau présignal (voie réservée) – demande de la Société de Transport de Montréal
- 4.4 Demande de financement pour l'implantation d'un plan directeur du réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal-Est – 125 000 \$ taxes incluses
- 4.5 Approbation de l'entente pour l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Marien, entre les rues Dorchester et Prince-Albert
- 4.6 Approbation de l'entente entre les villes de Montréal et Montréal-Est pour les travaux de déplacement de la conduite pluviale et du prolongement de la conduite sanitaire sur la voie de service Ouest de l'autoroute Métropolitaine dans le cadre du projet d'implantation de l'usine de biométhanisation
- 4.7 Entente concernant le déplacement de véhicules sur le territoire de la municipalité lors de demandes du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)
- 4.8 Dérogations mineures pour l'immeuble situé au 34, avenue de la Grande-Allée connu et désigné comme étant le lot 1 251 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.9 Dérogations mineures pour l'immeuble situé au 1, avenue Broadway connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – Règlement 58-2016-1 – règlement modifiant le règlement 58-2016 – Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usages C9 (Services pétroliers) à la zone C.01
- 5.2 Avis de motion - Règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées pour la Ville de Montréal-Est et remplaçant le règlement 32-2013 – Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées
- 5.3 Avis de motion – modification au règlement 58-2016 – Règlement de zonage pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01
- 5.4 Premier projet - règlement 58-2016-2 – règlement modifiant le règlement 58-2016 – Règlement de zonage pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01

6 CONTRATS

- 6.1 Contrat à l'entreprise Installations sportives AGORA inc. pour la fourniture et l'installation d'un tableau indicateur pour aréna du Centre récréatif Édouard-Rivet – Projet TP-ST 201502-10 – 44 460,49 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Amendement au plan d'effectifs par la création et le comblement d'un poste d'agent aux communications, groupe I, et par l'abolition d'un poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe F

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de 200 \$ à Parkinson Montréal-Laval pour l'événement Parcours Parkinson qui aura lieu le 17 septembre 2017
- 8.2 Don de 500 \$ à la Cuisine collective à toute vapeur

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2017

201707-148 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013) AU 13 JUILLET 2017

201707-149 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances au 12 juillet 2017.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201707-150 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

201707-151 3.3

La trésorière dépose les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPPELLE À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AOÛT 2017 JUSQU'AU TERME DE SON MANDAT

201707-152 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2017 jusqu'au terme de son mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2017 jusqu'au terme de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU NOUVEAU LOGO DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201707-153 4.2

Considérant que le logo actuel a été créé et introduit par Sodem il y a de nombreuses années;

Considérant qu'il y aurait lieu de moderniser le logo et de faire coïncider son introduction avec la réouverture du Centre;

Considérant que le logo proposé permet d'y faire quelques variations (ajout d'anagrammes d'organismes, etc.);

Considérant que le logo proposé utilise le nom complet du Centre, plutôt que les initiales « CRER ».

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le nouveau logo du Centre récréatif Édouard-Rivet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES DÉLAIS DE FEUX AFIN D'IMPLANTER LES NOUVELLES MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR BUS (MPB -FEUX CHANDELLES) ET L'AJOUT D'UN PANNEAU PRÉ-SIGNAL (VOIE RÉSERVÉE) – DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

201707-154

4.3

Considérant que dans le cadre du projet de voie réservée et de son implantation par la STM une modification des MPB et des panneaux de signalisation est nécessaire;

Considérant qu'une modification à nos installations pour ajuster les délais des cycles de feux de circulation sera faite par la STM à leurs frais et qu'une autorisation de la municipalité est nécessaire;

Considérant que la modification permettra d'améliorer la fluidité de la circulation autant pour le transport public que pour les différents usagers de la route;

Considérant que les membres de la Commission de circulation recommandent la modification du temps de délai alloué pour les feux de circulation lors de la Commission du 28 mars 2017;

Considérant que la STM procédera à l'implantation de la voie réservée dans les axes des arrondissements limitrophes (Pointe-aux-Trembles et Mercier Hochelaga Maisonneuve);

Considérant que dans le cadre du projet d'implantation desdites voies réservées, l'ajout d'un panneau présignal est nécessaire pour une implantation conforme et que ces panneaux devront être installés sur notre territoire afin de respecter les modalités prévues aux Normes de signalisation;

Considérant que l'installation de ces panneaux sera faite par la STM à leur frais et qu'une autorisation de la municipalité est nécessaire pour procéder aux travaux requis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la STM à effectuer les modifications nécessaires sur les feux de circulation afin d'ajuster les délais pour améliorer la fluidité de la circulation;

D'autoriser la STM à procéder aux travaux d'installation de panneaux présignaux requis pour l'implantation de la voie réservée dans les arrondissements limitrophes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201707-155

4.4

Considérant la nécessité de connaître et de s'outiller en matière d'orientation et de capacité à desservir en aqueduc et égouts les futurs besoins industriels, commerciaux et résidentiels sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que plusieurs projets de promoteurs nous sont transmis pour analyses, recommandations et questionnements sur les services municipaux (aqueduc et égouts) disponibles pour l'implantation de différents projets;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de se doter d'un outil tel que le plan directeur afin de mieux répondre aux demandes des promoteurs et des futures entreprises s'y rattachant;

Considérant que ce projet avait été présenté au PTI 2017, mais n'avait pas été retenu;

Considérant que pour ce faire, la Direction des travaux publics et des services techniques devra procéder à un appel d'offres pour des services professionnels spécifiques.

Considérant que l'estimation de ce projet est de l'ordre de 125 000 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'affecter la somme de 125 000 \$ au projet d'élaboration d'un plan directeur du réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal-Est à même le surplus non autrement affecté;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder aux appels d'offres requis et aux démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE CYCLABLE SITUÉE SUR L'AVENUE MARIEN ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT

201707-156

4.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est procédera en 2017 à la reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre Dorchester et Prince-Albert) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivières-des-Prairies / Pointes-aux-Trembles) - Projet TPST-2016-09, et que les travaux d'implantation de la piste cyclable hors chaussée ont été envisagés avec la Ville de Montréal dans le cadre du projet pour une meilleure intégration (aspect de sécurité) et pour une optimisation des investissements dans le cadre des travaux planifiés par la Ville de Montréal-Est ;

Considérant qu'une entente avec la Ville de Montréal est requise afin d'établir les modalités et effectuer l'aménagement de la voie cyclable en 2017;

Considérant que le conseil d'agglomération entérinera cette entente lors de la séance d'août 2017;

Considérant que les travaux relatifs à l'implantation de la voie cyclable seront octroyés de façon distincte lors d'une séance ultérieure, pour la partie des travaux concernant la Ville de Montréal, soit l'implantation de la voie cyclable;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Marien, entre les rues Dorchester et Prince-Albert, et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LES VILLES DE MONTRÉAL ET MONTRÉAL-EST POUR LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE ET DU PROLONGEMENT DE LA CONDUITE SANITAIRE SUR LA VOIE DE SERVICE OUEST DE L'AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPLANTATION DE L'USINE DE BIOMÉTHANISATION.

201707-157

4.6

Considérant que la Ville de Montréal, dans le cadre de son projet d'usine de biométhanisation, doit déplacer la conduite pluviale et prolonger la conduite sanitaire localisée sur le site prévu sur l'emprise publique, soit sur la voie de service métropolitaine ouest;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a transmis ses commentaires pour la rédaction de l'entente prévue à cet effet, et que ceux-ci ont été acceptés par la ville de Montréal;

Considérant que pour obtenir la participation de l'agglomération nous devons transmettre le consentement du Conseil pour lesdits travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver l'entente relative aux travaux de déplacement de la conduite pluviale et du prolongement de la conduite sanitaire sur la voie de service ouest de l'autoroute métropolitaine et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE CONCERNANT LE DÉPLACEMENT DE VÉHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE DEMANDES DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM)

201707-158

4.7

Considérant que le SPVM est responsable des demandes concernant le déplacement de véhicules sur le territoire de la municipalité (infractions diverses ou abandon de véhicules);

Considérant que l'entreprise Groupe Direct offre seulement le service de déplacement pour les véhicules qui doivent être mis à la fourrière (résolution CM-200902021);

Considérant que les besoins du SPVM et de la municipalité sont sporadiques selon les diverses opérations (événements, abandons, infractions, déneigement, etc.);

Considérant que lors des opérations de chargement de la neige, l'entreprise Remorquage Montréal-Est est mandatée pour nos besoins opérationnels;

Considérant que Remorquage Montréal-Est a démontré son intérêt pour offrir le service requis sur le territoire de la municipalité selon les exigences du SPVM;

Considérant que le SPVM doit obtenir une copie de l'engagement de la municipalité avec le service de remorquage choisi.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat de service pour le remorquage de véhicules sur le territoire de la Ville à l'entreprise Remorquage Montréal-Est selon les modalités et tarifs prévus aux interventions s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 34, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 480 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201707-159

4.8

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 34, avenue de la Grande-Allée connu et désigné comme étant le lot 1 251 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- Permettre un dégagement de 1,2 m entre la construction qui regroupe l'abri et la remise du bâtiment principal;
- Permettre un dégagement nul pour la corniche en marge arrière au lieu du dégagement de 0.3 m demandé par le règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, AVENUE BROADWAY CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201707-160

4.9

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 1, avenue Broadway connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- Permettre un bâtiment principal comportant 93 unités de logement au lieu des 85 autorisées;
- Permettre une entrée charretière de 12 m de large au lieu des 10 m autorisés;
- Permettre que le projet compte 2 cases de stationnement pour personnes handicapées au lieu des 3 m autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION – RÈGLEMENT 58-2016-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'Y AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C9 (SERVICES PÉTROLIERS) À LA ZONE C.01

201707-161

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-1 - règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'y ajouter la classe d'usages C9 (Services pétroliers) à la zone C.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 32-2013 – RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES

201707-162

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées pour la Ville de Montréal-Est et remplaçant le règlement 32-2013 – Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016- RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER LES ZONES I.24 ET I.25 À PARTIR DE LA ZONE I.07 ET POUR ENLEVER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE CV.01

201707-163

5.3

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER LES ZONES I.24 ET I.25 À PARTIR DE LA ZONE I.07 ET POUR ENLEVER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS AUTORISÉS POUR LA ZONE CV.01

201707-164

5.4

Considérant qu'il appert qu'une erreur s'est glissée dans l'annexe A du premier projet de règlement 58-2016-2 à l'effet que le taux d'implantation – coefficient d'emprise au sol minimum pour la zone I.24 aurait dû être de 0.001 au lieu de 0.01.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 58-2016-2 – Règlement modifiant le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* pour créer les zones I.24 et I.25 à partir de la zone I.07 et pour enlever le nombre maximum de logements autorisés pour la zone CV.01 en y corrigeant son annexe A par le remplacement du taux d'implantation – coefficient d'emprise au sol minimum de 0.01 par 0.001 pour la zone I.24.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Yan Major.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTRATS

6

CONTRAT POUR LE PROJET TPST-201502-10 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN TABLEAU INDICATEUR POUR ARÉNA DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**201707-165**

6.1

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du CRER, le tableau d'affichage de l'aréna nécessite certaines réparations et que celui-ci ne fait pas partie des spécifications prévues dans le contrat;

Considérant que Macogep, mandataire de la Ville, a procédé à un appel d'offres sur invitations pour le projet TPST-201502-10 – Contrat pour la fourniture et l'installation d'un tableau indicateur pour aréna du centre récréatif Édouard-Rivet

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Services d'enseignes Instal-Pro, installateur agréé de NEVCO pour un montant de 48 209,02 \$ taxes incluses;
- Installations sportives AGORA inc., installateur agréé de DAKTRONICS pour un montant de 44 460,49 \$ taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST-201502-10 – Contrat pour la fourniture et l'installation d'un tableau indicateur pour aréna du centre récréatif Édouard-Rivet à l'entreprise Installations sportives AGORA inc. installateur agréé de DAKTRONICS, pour un montant de 44 460,49 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS PAR LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT D'UN POSTE D'AGENT AUX COMMUNICATIONS, GROUPE I, ET PAR L'ABOLITION D'UN POSTE D'AGENT ADJOINT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE F**201707-166**

7.1

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de madame Carole Saucier, il a été convenu de procéder à la création d'un poste d'agent aux communications, groupe I, et d'abolir le poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe F, laissé vacant par le départ de cette dernière.

Considérant qu'un affichage interne d'agent aux communications a eu lieu du 15 juin au 6 juillet 2017;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, un seul employé, soit monsieur Vincent Lanctôt, a posé sa candidature et a été rencontré en entrevue;

Considérant que nous recommandons que monsieur Lanctôt soit promu au poste d'agent aux communications puisqu'il répond aux exigences du poste;

Considérant que conséquemment à cette nomination, un affichage aura lieu afin de combler le poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs détenu par monsieur Lanctôt depuis le 8 août 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De nommer monsieur Vincent Lanctôt au poste d'agent aux communications, groupe I, à la Direction des communications, culture et communauté, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 19 juillet 2017. Le salaire octroyé à monsieur Lanctôt sera le minimum du groupe I et il aura droit à une période de familiarisation de 45 jours travaillés, et ce, tel que prévu à l'article 19.02 g).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

8

DON DE 200 \$ À PARKINSON MONTRÉAL-LAVAL POUR L'ÉVÉNEMENT PARCOURS PARKINSON QUI AURA LIEU LE 17 SEPTEMBRE 2017

201707-167

8.1

Considérant que l'organisme Parkinson Montréal-Laval sollicite un don de la Ville de Montréal-Est pour la première fois;

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie de la population desservie par l'organisme Parkinson Montréal-Laval;

Considérant que la mission de l'organisme Parkinson Montréal-Laval est d'offrir aux personnes vivant avec la maladie de Parkinson et leurs proches, ainsi qu'aux professionnels de la santé les services suivants :

- Ligne téléphonique d'informations et références
- Rencontre suite à un diagnostic récent
- Groupes d'entraide et de soutien
- Conférences et formations pour les professionnels de la santé
- Soutien aux services d'activités physiques pour personnes atteintes;

Considérant que le but du « Parcours Parkinson » qui se tiendra le 17 septembre prochain est d'amasser des fonds, et que pour ce faire, des centaines de personnes marcheront et courront au parc Lafontaine pour les aider à remplir leur mission;

Considérant que cette cause pourrait bénéficier de l'appui de la Ville de Montréal-Est, et que les dons sont comptabilisés jusqu'à l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder un don de 200 \$ à Parkinson Montréal-Laval pour l'événement Parcours Parkinson qui aura lieu le 17 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ À LA CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR

201707-168

8.2

Considérant que la Cuisine collective à toute vapeur sollicite un soutien financier de la part de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la mission de la Cuisine collective à toute vapeur est d'aider les gens à mieux s'alimenter à meilleur prix, de briser l'isolement, de créer un réseau d'entraide, de favoriser l'autonomie et la prise en charge;

Considérant que le montant du don servira pour des ateliers de cuisine collective (4 familles), ou pour le dépannage alimentaire (environ 30 familles);

Considérant que la Cuisine collective à toute vapeur aide plusieurs personnes démunies de notre ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'accorder un don de 500 \$ à la Cuisine collective à toute vapeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201707-169

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier